

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020 à 20H30

L'an deux mille vingt et le six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents : M. BORZYCKI Milan, M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, Mme MOLLARET Laurence, M. POUGET Grégory, Mme RAYMOND Brigitte, Mme RIEU Annie.

Excusées : Mme FAGES Anne-Marie, Mme BROQUA Pauline.

M. BOURSINHAC Bernard est élu secrétaire de séance.

Mme FAGES Anne-Marie a donné procuration à Mme RIEU Annie

La séance débute avec la lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020

1- Membres des commissions de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Délibération 2020-10-06-001

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il doit être procédé à la désignation des membres des commissions de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère.

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débat et de préparation des décisions du bureau ou du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne les membres des commissions de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère de la façon suivante :

COMMISSIONS	
Economie	Grégory Pouget
Aménagement de l'espace - Urbanisme	Richard Corbel
Tourisme	Laurence Mollaret
Finances	Bernard Boursinhac
Environnement - Assainissement	Pierre Calvet
Administration - Moyens généraux	Armelle Genetay
Communication - Attractivité	Annie Rieu
Services partagés - Mutualisation des moyens	Bernard Boursinhac
Social - Emploi - Services à la personne	Brigitte Raymond
Sport	Milan Borzycki
Culture - Patrimoine	Anne-Marie Fages
Infrastructures - Bâtiments - Voirie	Pierre Calvet

2- Inscription d'itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Délibération reportée, le conseil municipal souhaite plus d'informations sur ce sujet et notamment voir les conventions à signer.

3- Droits de terrasses et de trottoirs

Délibération 2020-10-06-002

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les règles instaurées par délibération du 13 janvier 2020 concernant entre autre les tarifs d'occupation du domaine public et des droits de terrasses et de trottoirs.

Suite à la pandémie due au Covid19, beaucoup de commerçants, bars et restaurants se trouvent dans une situation difficile, il est proposé de les aider en les exonérant d'une partie des droits d'occupation du domaine public de trottoirs et de terrasses perçus par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accorder une exonération de 30% sur les droits d'occupation du domaine public, de terrasses et de trottoirs pour l'année 2020.

4- Subventions aux associations

Délibération 2020-10-06-003

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal attribue les subventions aux associations de la façon suivante :

Tiers	ORGANISME	VOTE
1249	ADMR	500,00
1249	ADMR portage des repas	2 320,00
794	Amicale sapeurs pompiers	1 000,00
1419	APAMA (soutien marché hebdo)	50,00
523	APE (Association parents d'élèves école publique)	200,00
1406	APE (Association parents d'élèves le Château)	200,00
524	Basket	600,00
780	Bibliothèque	300,00
1640	Bourse d'apprentissage (Chambres des métiers)	130,00
692	Cinéma	500,00
1204	Comité des fêtes	500,00
770	FNACA	300,00
2189	EVMPE	1 200,00
86	Paroisse (Orgue)	1 000,00
775	Pêche	400,00
313	Ping Pong	800,00
1722	Quilles de Huit	700,00
602	Sport'In	200,00
2095	coopérative scolaire école publique	150,00
2096	Foyer socio éducatif collège St Amans des Côts	100,00
2098	Séniors sportifs	150,00
2187	Prévention routière	340,00
2140	Jamais sans toit	300,00
2376	Club des aînés ruraux Campouriez	150,00
2409	RASED	500,00
	Judoclub de St Amans	150,00
	Cinéclure festival d'hiver	300,00
	Rencontres Musicales	150,00
	Saltas Coltadas	500,00
	SPA Espalion	120,00
	ASVOLT	500,00
	Essieu du Batut	0
	Sous total Associations	14 310,00

5- Attribution du Lot N° 1 du Lotissement les Coteaux de Saint Georges II

Délibération 2020-10-06-004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame Caloin domiciliés Chez Mr et Mme Lagache, 7 lotissement Saint Georges à Entraygues qui souhaitent acquérir le lot N° 1 d'une contenance de 1352 m², du nouveau lotissement communal « Les Coteaux de Saint Georges II ».

Par délibération N° 2019 -10 -07-001 du 7 octobre 2019 le prix de vente a été fixé à 15€ TTC du m², le montant du lot sera de 20 280€ TTC

Il convient de calculer la TVA sur Marge :

Prix d'achat du terrain au m² : 10.00€

Prix de vente au m² : 15.00€

Marge : 5.00€

Marge en euros HT par m² : 4.17 € pour une TVA à 20%

TVA sur marge en euros par m² : 0.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la vente du lot N° 1 au prix de 20 280€ TTC à Monsieur Caloin Olivier et Mme Caloin Laura, avec une TVA sur marge de 1122 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'acte de vente et toute pièce s'y rapportant.

Délibération 2020-10-06-005

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande Madame Cayzac Cécile domiciliée au 14 Faubourg de Truyère à Entraygues qui souhaite acquérir le lot N° 4 d'une contenance de 1034 m², du nouveau lotissement communal « Les Coteaux de Saint Georges II ».

Par délibération N° 2019 -10 -07-001 du 7 octobre 2019 le prix de vente a été fixé à 15€ TTC du m², le montant du lot sera de 15 510€ TTC

Il convient de calculer la TVA sur Marge :

Prix d'achat du terrain au m² : 10.00€

Prix de vente au m² : 15.00€

Marge : 5.00€

Marge en euros HT par m² : 4.17 € pour une TVA à 20%

TVA sur marge en euros par m² : 0.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la vente du lot N° 1 au prix de 15 510€ TTC à Mme Cayzac Cécile avec une TVA sur marge de 858 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'acte de vente et toute pièce s'y rapportant.

6- Questions diverses

- Concernant les Platanes de la République et suite au rapport émis par l'ONF, un suivi des ces arbres remarquables sera effectué par des personnes compétentes afin de préserver ce « patrimoine ».
- Des assignations par la SMET, propriétaire du Moulin de la Truyère ont été évoquées et des informations ont pu être apportées par des riverains. L'audience est prévue pour le 5 novembre 2020, chaque partie doit déposer ses conclusions pour cette date.